



MISE EN PLACE DU FINANCEMENT :

Pour l'édition du (des) contrat(s), nous vous remercions de nous fournir :

- ✓ L'**IBAN** de la collectivité dans sa Trésorerie ou son Service de Gestion Comptable de rattachement
- ✓ La **délibération d'emprunt du Conseil Municipal signée par le Maire et enregistrée en Préfecture**
(Ou décision d'emprunt du Maire enregistrée en Préfecture accompagnée de sa délégation de pouvoirs accordés par le Conseil Municipal suite à sa nomination)

Informations indispensables devant figurer sur la délibération :

La Commune de _____ décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de _____ euros.

Caractéristiques de l'emprunt :

- **Objet :**
- **Montant du capital emprunté :**
- **Durée :**
- **Taux d'intérêt :**
- **Profil amortissement / Périodicité retenue :**
- **Frais de dossier :**
- **Remboursement anticipé :** possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle (exonération pour les crédits relais jusqu'à 24 mois)
- **Engagement d'inscription de l'emprunt au Budget Primitif ou sur une décision modificative**

Les contrats seront transmis après réception de l'ensemble des documents.

Pour le déblocage des fonds :

Vous pourrez nous adresser par mail ou par courrier vos instructions de déblocage.



PROPOSITION DE FINANCEMENT DU CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE
EN DATE DU 20/04/2023

COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES

EMPRUNT MOYEN TERME AMORTISSABLE

Objet :	Investissements 2023 – Budget Eau		
Montant	300.000,00€		
Amortissement	Echéances constantes		
Périodicité	Trimestrielle		
Durée	15 ans	20 ans	25 ans
Taux fixe (base 30/360)	3,94%	3,94%	3,94%
Echéance trimestrielle	6.646,08€	5.437,08€	4.729,84€
Total des échéances	398.764,80€	434.966,40€	472.984,00€
Frais de dossier	0,10% du montant emprunté		

Conditions d'octroi :

- ✓ Inscription de l'emprunt au Budget Primitif 2023 ou sur une décision modificative 2023.
- ✓ Ces conditions financières ne sont pas contractuelles dans la mesure où elles sont **valables jusqu'au 05/05/2023**. Passé ce délai, elles pourront faire l'objet d'une actualisation.
- ✓ Cette proposition de financement ne vaut pas acceptation, cette dernière est **soumise à l'accord de notre comité des prêts**.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

David ROUX
Chargé d'Affaires Collectivités